Image not found or type unknown

Temps de travail, calcul rtt

Par **jessssica**, le **05/03/2019** à **10:16**

Bonjour,
Je suis employer dans une crèche privée. Sur mon contrat de travail il est indiquer "exercera son activité à raison de 38h/semaine, soit 08h05mn/jour, variable entre 07h et 19h, avec 45 mn de coupure méridienne par jour, du lundi au vendredi, excepté les weekend et les jours fériés.Ces 38h génèrent 12 jours d'aménagement et de réduction du temps de travail."

Sur mon contrat il est aussi stipuler que je dispose de 25 jours de congés payés.

Sur ma fiche de paye, il est inscrit une base de 151,67h avec un taux horaire de 10,17 euros et mes collègues sont a un taux horaire de 10,03 euros.
Ceci correspond t-il bien a un 35h pour toutes?
Suis-je payer 35H?

08h05/jours équivaut a 40,25h/semaine est ce que cela correspond bien a 12rtt comme il est stipuler dans mon contrat?
Je dispose d'aucune convention collective.

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés